

FICHE PRODUIT DE L'ACTION

Marché à bons de commande – n° n°50257 Lot 21 Secrétariat Bureauatique Comptabilité Ressources Humaines Droit – Dpt 54	
Lieux de réalisation des prestations	Laxou
Nom et coordonnées du porteur du lot	CCI FORMATION EESC 3 Rue du Mouzon 54520 Laxou
Nom du coordinateur pédagogique du lot	Sylvain MEIER
Nom du référent Handicap	Mme Séverine Valentin
Référence titre professionnel RNCP	Intitulé du titre professionnel : Secrétaire assistant médico-social Sigle du titre professionnel : SAMS Niveau : IV Code(s) NSF : 324t - Saisie, mise en forme et communication des données Code(s) ROME : M1609 Date de l'arrêté : 27/10/2017 Date de parution au JO de l'arrêté : 01/12/2017 Date d'effet de l'arrêté : 01/03/2018
Métiers visés FORMACODE	Secrétaire médical ;Secrétaire médico-social ;Secrétaire social ;Assistant médico-administratif ;Assistant médical ;Secrétaire hospitalier ;Télésecrétaire médical. Formacode : 35015, 35035, 35056, 43401, 43421
Objectifs de la formation	La formation certifiante permet aux bénéficiaires d'acquérir des savoirs et des savoir-faire validés par un titre professionnel, ou un certificat professionnel reconnu (inscrit au RNCP). Elles permettent l'exercice immédiat du métier visé par la formation dans le domaine de formation concerné.
Objectifs pédagogiques	A l'issue de la formation, les bénéficiaires seront capables : <ul style="list-style-type: none"> - Bloc de compétences : CCP 1 - Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités - Bloc de compétences : CCP 2 - Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur - Bloc de compétences : CCP 3 : Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur - Obtenir le Titre Professionnel de Secrétaire assistant Médico-Social en validation totale et/ou obtenir chaque CCP en validation partielle
Public et Pré-requis	Demandeurs d'emploi de la Région Grand Est inscrits à Pôle Emploi, personnes non inscrites à Pôle Emploi sous réserve d'en respecter les autres conditions, bénéficier des formations ou prestations achetées ou financées par Pôle emploi dans le cadre des financements alloués par l'Etat ou les conseils régionaux au titre du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Le projet professionnel et son besoin de développement des compétences sont validés par Pôle Emploi avant l'entrée en formation dans les métiers visés.
Durée de la formation	*Dans le cadre de la formation principale : 955 heures dont 735 heures en centre et 220 heures en Formation En Situation de Travail (FEST). *Dans le cadre d'un parcours individualisé et approfondi : 1245 heures dont Remise à niveau : 147 heures + Formation principale en centre : 735 heures + Formation en Situation de Travail : 220 heures + soutien individualisé : 122 heures (le cas échéant) + Techniques de Recherche d'Emploi : 21 heures
Durée hebdomadaire en heures	De 30 h à 35 h par semaine, soutien individualisé le cas échéant
Effectif moyen	Effectif minimum 6 / Effectif maximum 10